
MESURER L'IMPACT DE LA SECTORISATION ET DES CHOIX PARENTAUX SUR LA SÉGRÉGATION AU COLLÈGE

Béatrice BOUTCHENIK (*), Pauline GIVORD (*), Olivier MONSO (**)

(*) Insee, division des méthodes appliquées de l'économétrie et de l'évaluation

(**) MEN-Depp, unité des méthodes et synthèses statistiques

beatrice.boutchenik@insee.fr
pauline.givord@insee.fr
olivier.monso@education.gouv.fr

Mots-clés : ségrégation scolaire, zonages, décomposition

Résumé

Les collèges français sont marqués par une forte hétérogénéité selon l'origine sociale des élèves, que de précédents travaux associant l'Insee et la Depp ont cherché à mesurer (Givord *et alii*, 2016). Compte tenu des impacts supposés de cette ségrégation sur les résultats des élèves, et aussi du rôle de l'école dans l'éducation au « vivre ensemble », cette situation conduit à s'interroger sur les leviers dont dispose l'action publique pour réduire ces écarts sur le terrain.

Deux grands facteurs contribuant à la ségrégation sont usuellement avancés. Le premier tient à la répartition des élèves de différentes origines sociales sur le territoire, c'est-à-dire la ségrégation résidentielle. Le second tient aux choix de collège par les parents qui, parce qu'ils sont socialement différenciés, contribuent également à produire de la ségrégation sociale au collège.

Le système éducatif français est caractérisé par l'existence, pour les collèges publics, de secteurs scolaires qui définissent, au vu du lieu de résidence de chaque élève, le collège public où il est censé être scolarisé. De ce fait, la ségrégation sociale entre quartiers engendre mécaniquement une ségrégation sociale entre les collèges correspondants. Malgré cette règle d'allocation, un tiers des élèves ne sont pas scolarisés dans leur collège public de secteur (Thaurel-Richard et Murat, 2013), soit parce qu'ils sont inscrits dans l'enseignement privé, soit parce que leurs parents ont obtenu une dérogation pour l'inscrire dans un autre établissement public.

Cette contribution vise à quantifier l'impact de ces composantes, ségrégation résidentielle liée aux secteurs scolaires et choix de scolarisation hors secteur, sur la ségrégation sociale au collège. Nous mesurons le niveau de la ségrégation scolaire lié uniquement à la ségrégation résidentielle, défini comme le niveau qui serait observé si tous les élèves d'un secteur scolaire étaient effectivement scolarisés dans leur collège public de quartier. Ce niveau, comparé au niveau de ségrégation effectivement observé dans l'ensemble des collèges, permet d'en déduire la contribution des choix de scolarisation hors secteur à la ségrégation résidentielle. Cette décomposition permet aussi d'identifier des dynamiques plus fines, tenant à l'origine sociale des élèves qui sont scolarisés hors secteur ainsi qu'à l'hétérogénéité de leurs collèges de destination. Ce faisant, elle prolonge des analyses existantes isolant l'effet de la ségrégation résidentielle et de l'évitement du collège ou lycée de secteur par des méthodes de simulation (Fack et Grenet, 2016 ; Cadoret, 2017).

Nous appliquons cette méthodologie à trois territoires : une grande ville et deux métropoles. Pour ce faire, nous avons mobilisé des données permettant de connaître pour chaque élève le collège public de secteur dont il dépend, ce qui demande de disposer d'information géolocalisée sur l'adresse des

élèves d'une part, et de l'autre des contours précis de la carte scolaire, qui est du ressort des conseils départementaux.

Bibliographie

[1] Cadoret A. (2017), « La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand », *Géographie de l'école*, MENESR-DEPP, p. 96-105.

[2] Fack G. et Grenet J. (2016), « Mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens », *Éducation & formations*, n° 91, MENESR-DEPP, p. 77-100.

[3] Givord P., Guillermin M., Monso O. et Murat F. (2016), « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français », *Éducation & formations*, n°91, MENESR-DEPP, p. 21-51.

[4] Thauvel-Richard M. et Murat F. (2013), « Évolution des caractéristiques des collèges durant la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire de 2017 », *Éducation & formations*, n°83, MEN-DEPP, p. 11-23.